



Le 23 mars 2014
VOTEZ



René VILLARD

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Général et le Syndicat départemental de traitement des OM ont décidé de relancer la procédure d'enquête publique sur le Centre d'Enfouissement de déchets en pleine campagne des municipales. Pour les initiateurs de ce projet, cette élection n'est donc pas de nature à remettre en cause leur décision. Quel que soit le vainqueur des municipales, celui-ci ne pourra plus rien empêcher.

La preuve : aucun élu du Conseil Général ou du Syndicat départemental de traitement des OM n'a pris la peine d'assister la réunion publique du 11 février dernier à Château-Arnoux, laissant à des techniciens l'impossible tâche de défendre leur projet devant des habitants inquiets et mécontents. Cela s'appelle de la provocation. D'autant que ces gestionnaires départementaux sont aussi les dirigeants politiques du PS, qui soutiennent objectivement la liste municipale sortante où figurent leurs militants socialistes locaux. Drôle de manière d'aider ses amis...

Par leur attitude, les décideurs départementaux veulent signifier qu'ils sont forts de leur bon droit. Certes, ils peuvent s'appuyer sur :

- L'inscription du projet au Schéma départemental d'élimination des OM, adopté – à l'unanimité du Conseil Général – en 2010 ;
- Une Déclaration d'Utilité Publique préfectorale renouvelée fin 2013 ;
- L'annulation de tous les recours en justice prononcés par différents tribunaux.

Ils prétendent que ce deuxième centre d'enfouissement de déchets sera un jour nécessaire. C'est là qu'est leur point faible. Grâce à un développement rapide et conséquent du tri sélectif, il sera possible de réduire considérablement les quantités de déchets ultimes, et de se passer de nouveaux centres d'enfouissement.

Si les efforts pour réduire les quantités de déchets non récupérables avaient déjà été entrepris, nos décideurs départementaux n'afficheraient peut-être pas la même assurance. **Beaucoup de temps a été perdu.**

Raison de plus pour faire de Château-Arnoux St Auban l'exemple à suivre en matière de tri sélectif.

Pour y parvenir, **le Collectif Citoyen propose** de mettre en place un dispositif incitatif, comme c'est déjà le cas un peu partout en France, et notamment en Alsace, souvent citée en exemple. Ce dispositif comprendrait :

- **L'instauration d'une redevance incitative**, en remplacement de la taxe d'enlèvement des OM, actuellement en vigueur.
- **La collecte des produits du tri au porte à porte.**

Seules des dispositions totalement nouvelles permettront d'obtenir des résultats tangibles permettant de prouver aux initiateurs du projet de centre d'enfouissement qu'il n'est pas nécessaire.



La redevance plus équitable que la taxe

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou **TEOM**) est un mode de financement de très loin le plus répandu en France. Son montant varie avec **la valeur locative du logement et ne dépend donc ni du nombre de ses occupants, ni du comportement de ces derniers.**

En cela, **la taxe (TEOM) est un mode de financement non équitable et surtout non incitatif :**

- **L'utilisateur paiera la même taxe qu'il produise peu ou pas de déchets.**

Nous proposons d'instaurer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (**REOM**), plus équitable puisque son assiette peut prendre en compte la composition du foyer. **Mais surtout elle peut être incitative** en faisant dépendre son montant de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites.

Avec la redevance, l'utilisateur aura intérêt à fournir un effort de tri particulier puisqu'il paiera moins en produisant moins d'ordures ménagères résiduelles.

Plusieurs études montrent dans tous les sites où **la redevance (REOM) incitative** a été mise en place, une diminution nette des volumes des ordures ménagères résiduelles a été observée.

L'adoption d'une **redevance incitative**, devrait donc en toute logique conduire à une modification des comportements et donc à une **diminution globale des volumes**. Le coût et le mode de traitement des déchets résiduels pourront alors évoluer favorablement.

Présentation de la liste du Collectif Citoyen « l'Humain d'abord »
Le MERCREDI 19 MARS 2014 - 18 H St Auban - Joie et Soleil



www.renevillard2014.fr

Rejoignez-nous sur Facebook : [Facebook.com/rene.villard.90](https://www.facebook.com/rene.villard.90)